



## Gîtes de France Puy-de-Dôme

30 avenue Albert et Elisabeth - 63000 CLERMONT-FERRAND

04.73.92.05.02 - info@gites-de-france-puydedome.com

### Résa Gîtes Puy-de-Dôme

04.73.17.63.63 - locations@gitesdefrance63.com

## POINTS DE REPERES 2025

### CALENDRIER DES PERIODES DE LOCATION

**La saison commence le 26 octobre 2024 et s'étend jusqu'au 24 octobre 2025.**

Les propriétaires peuvent proposer un tarif annuel ou un tarif Basse Saison et Haute Saison.

Haute saison : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août

Basse saison : autres périodes

Ces périodes tarifaires peuvent également être personnalisées. Vous pouvez contacter le Relais des Gîtes.

### CREATION DE CONTRAT VIA LE MODULE PROPRIETAIRE

Pour faciliter et automatiser l'envoi des contrats aux clients, les propriétaires pourront créer un dossier sur leur module propriétaire, le contrat et la fiche descriptive se rempliront automatiquement à partir d'un formulaire.

Le propriétaire aura ensuite accès au récapitulatif de ses réservations et la création d'un dossier permettra aux clients de laisser un avis client.

#### Avantages :

- possibilité d'avoir des avis clients car création d'un numéro de contrat
- automatisation et donc simplification des envois aux clients
- professionnalisation avec l'envoi de documents chartés Gîtes de France

Coût : **ce module est gratuit**

### PISCINE

La loi du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines requiert l'installation d'un dispositif de sécurité normalisé visant à prévenir le risque de noyade.

Seuls les dispositifs de sécurité installés par un professionnel sont acceptés. Ils doivent être conformes à l'une des quatre normes AFNOR reconnues.

**Si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir une attestation rédigée par votre installateur nous indiquant que les aménagements ont été réalisés, selon les normes en cours, et le dispositif retenu. En l'absence de justificatif, votre piscine ne sera pas mentionnée sur nos documents ni sur Internet.**

### CHEQUES-VACANCES

Le service réservation Résa Gîtes Puy-de-Dôme accepte les paiements par chèques-vacances.

### CHEQUES CADEAUX GITES DE FRANCE

Le service réservation Résa Gîtes Puy-de-Dôme accepte les paiements avec des Chèques Cadeaux Gîtes de France en prenant les 2% de commission à sa charge.

### RAPPEL

**« Toute offre ou contrat de location saisonnière doit revêtir la forme écrite et contenir l'indication du prix demandé ainsi qu'un état descriptif des lieux ». L'état descriptif doit être conforme aux dispositions de l'arrêté du 8 janvier 1993 (modifiant l'arrêté du 28 décembre 1976) sauf à encourir une amende de 5<sup>ème</sup> classe.**

**Le montant des charges doit figurer sur le descriptif de l'hébergement et une note ou facture sera remise au locataire à l'issue de son séjour avec le décompte détaillé de toutes les prestations fournies (montant de la location + charges).**